



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

À Manille : Evelyn Balais-Serrano.
Coordinatrice régionale pour l'Asie-Pacifique
Coalition pour la CPI
Tél: 632 456 6196 ou 632 926 7882
Serrano@coalitionfortheicc.org

À New York : Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tél: (+ 1) 646-465-8540
suhr@coalitionfortheicc.org

Michelle Reyes
Officier de liaison pour l'Asie-Pacifique.
Coalition pour la CPI
Tél: (+) 1 646 465 8520
Reyes@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Oriane Maillet
Directrice de communication
Tél: (+ 31) 70 311 10 82
Maillet@coalitionfortheicc.org

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE.
6 décembre 2011

Le Vanuatu devient le 120^e État à rejoindre la Cour pénale internationale

La Coalition félicite le troisième État de la région d'Asie-Pacifique d'avoir rejoint le Statut de Rome en 2011. Cette adhésion représente une étape cruciale dans la lutte contre l'impunité

New York (USA) —La Coalition félicite le Vanuatu qui a rejoint le Statut de Rome – le traité fondateur de la Cour pénale internationale (CPI) – en tant que 120^e État partie, ce qui représente une étape cruciale dans la lutte contre l'impunité. En reconnaissant la compétence de la CPI – la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et le génocide – le Vanuatu a fait un engagement historique en faveur de la justice internationale et de l'état de droit en devenant le troisième État de la région d'Asie et Pacifique à rejoindre la CPI en 2011 à l'instar des Philippines et des Maldives et à s'engager dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves.

« La Coalition salue la décision du Vanuatu de rejoindre et de renforcer le système de justice internationale en accédant au Statut de Rome », a déclaré William Pace, coordinateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale, un réseau de la société civile de plus de 2 500 ONG dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. « Avec six ratifications, davantage d'États ont rejoint la Cour en 2011 par rapport à toutes les autres années depuis 2003. Nous sommes grandement encouragés du fait que trois des six nouveaux États parties sont de l'Asie-Pacifique, car cela démontre que nous assistons à une tendance certaine vers la responsabilité pour les crimes les plus graves dans une région témoin de

terribles atrocités commises et encore l'une des plus sous-représentées à la CPI », a ajouté M. Pace.

Le 2 décembre 2011, le Vanuatu a déposé son instrument d'adhésion du Statut de Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, la dernière étape dans le processus d'adhésion au Statut de Rome, qui entrera en vigueur le 1er février 2011 au Vanuatu.

Au cours de l'année écoulée, des actions importantes ont été effectuées par les membres de la Coalition en préparation de cette adhésion. Parliamentarians for Global Action (PGA) a organisé en mars 2011, la deuxième Consultation parlementaire de l'Asie-Pacifique sur l'universalité du Statut de Rome à Kuala Lumpur, qui a réuni des parlementaires, la société civile et des représentants de gouvernements de la région, y compris Maryline Arnhambat Abel, la responsable du Women's Wing of Vanua'aku Party - Greens Confederation of Vanuatu. Mme Arnhambat Abel s'est engagée à soumettre un rapport au Parlement en faveur de la ratification de la CPI comme un moyen de faire avancer le processus.

La consultation a donné lieu au « Plan d'action de Kuala Lumpur pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome de la CPI » qui comprend un engagement de la part des participants de Kiribati, Vanuatu, Maldives et d'Indonésie à encourager leurs gouvernements à faire de l'adhésion du Statut de Rome une priorité et de prendre une décision favorable dès que possible. En outre, en septembre 2011, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, Amnesty International a appelé le gouvernement du Vanuatu à démontrer son engagement continu à la justice en adhérant au Statut de Rome.

En plus de finaliser son processus d'adhésion, le Vanuatu a atteint une étape importante dans le processus de mise en œuvre du Statut de Rome, en adoptant en août 2011 une loi portant sur les enquêtes et poursuites des crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et crimes de guerre devant ses juridictions nationales. Une fois que les crimes du Statut de Rome sont inclus dans sa législation pénale interne, le Vanuatu veillera à ce que ces crimes soient poursuivis dans le pays conformément au principe de complémentarité.

Bien que l'adhésion du Vanuatu au Statut de Rome porte à 17 le nombre d'États parties de la CPI, l'Asie-Pacifique reste la région la plus sous-représentée à la Cour. « Nous sommes confiants que ce nombre continuera de croître et que 2012 verra davantage de ratifications venant de la région Asie-Pacifique », a déclaré Evelyn Serrano, coordinatrice régionale de la Coalition pour l'Asie-Pacifique. « Aujourd'hui, par exemple, nous assistons les efforts constants qui sont menées par les autorités malaisiennes pour finaliser ce processus et nous espérons accueillir la Malaisie comme le prochain État partie au Statut de Rome », a-t-elle ajouté.

La Coalition a pris des mesures importantes pour promouvoir la participation des États de l'Asie-Pacifique à la CPI, y compris en concentrant sa Campagne de ratification universelle (CRU) sur les États du Pacifique (mai 2010), la Malaisie (janvier 2011), les Philippines (février 2011), l'Indonésie (juillet 2011), le Népal (août 2011) et la Thaïlande (octobre 2011) et en entreprenant de nombreux autres efforts de plaidoyer dans toute la région afin de galvaniser le soutien pour la ratification auprès des responsables de gouvernements et d'autres intervenants.

Cent vingt États ont maintenant rejoint la CPI, reflétant ainsi un consensus mondial selon lequel il faut mettre fin à l'impunité à travers le système du Statut de Rome. En tant qu'État partie, le Vanuatu sera en mesure de participer activement, à compter de 2012, à l'Assemblée annuelle des États parties au cours de laquelle les États prendront des décisions importantes par rapport à l'administration de la Cour.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 119 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République de Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), la Libye, l'Ouganda, et le Kenya. La CPI a publiquement émis 19 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en Corée du Sud, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez : www.coalitionfortheicc.org.

###